



SOMMAIRE

- Séances du conseil en bref
- Actualités municipales
- Loisirs et culture
- Informations pertinentes
- Calendrier

Milot en journal

VOLUME 46

FÉVRIER 2025

Mot de la Municipalité

Le mois de mars approche à grands pas, le comité du Carnaval est en grande préparation pour vous offrir une belle occasion de rencontre entre parents et amis.

C'est également la période des taxes et impôts. (moins joyeux mais nécessaire). Vous recevrez sous peu vos comptes de taxes, comme par le passé tout compte supérieur à 300\$ offre une possibilité de paiement en quatre versements. Vous pouvez payer votre compte par accès D, par carte de crédit, carte de débit ou en argent comptant.

Également vous pouvez bénéficier d'un escompte de 3%, si vous payez votre compte au complet au plus tard le 28 mars 2025.

À la séance de mars, les immeubles dont les comptes de taxes sont en arrérages de deux ans pourront être mis sur la liste de vente pour non paiement de taxes et remis à la MRC pour la vente en Juin. Si vous êtes dans cette situation bien vouloir nous contacter pour prendre entente afin d'éviter la vente et les frais si rapportant.

Vous pouvez appeler au bureau municipal pour toute information. Il nous fera plaisir de vous répondre et de vous aider dans vos démarches.

Merci à tous.



Séances du conseil en bref

LE CONSEIL A ADOPTÉ ...

Séances du 17 décembre 2024

Adoption du budget 2025

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT				
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025	PROCHAIN BUDGET		BUDGET au 30nov	
	2025		2024	2024
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	493 059	26%	435 874	357 937
SÉCURITÉ PUBLIQUE	161 653	9%	154 062	146 375
TRANSPORT	658 305	35%	606 720	615 688
HYGIÈNE DU MILIEU	337 994	18%	305 764	300 505
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5 718	0%	3 010	4 988
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	135 085	7%	125 737	78 453
LOISIRS ET CULTURE	348 184	18%	344 458	331 766
ÉLECTRICITÉ	692	0%	0	692
FRAIS DE FINANCEMENT	37 164	2%	42 563	28 035
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.	22 867	1%	38 167	25 167
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	16 541	1%	0	301 340
RESERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVES	55 105	3%	51 735	33 247
AMORTISSEMENT	(381 448)	-20%	(342 047)	(347 399)
TOTAL CHARGES	1 890 919		1 766 043	1 876 794
REVENUS				
TAXES	1 440 942	76%	1 408 751	1 438 901
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	48 125	3%	51 057	32 323
TRANSFERTS	266 833	14%	188 216	163 837
SERVICES RENDUS	91 019	5%	84 519	112 746
IMPOSITION DE DROITS	26 500	1%	17 000	30 771
AMENDES, PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS	17 500	1%	16 500	14 785
AUTRES REVENUS	0		0	494
TOTAL REVENUS	1 890 919		1 766 043	1 793 857

Déficit (surplus) estimé

0

0

82 937

Séances du conseil en bref

Taux de taxes et tarification 2025

Dépôt du projet de règlement sur la taxation #01-2025

		2025		2024
TAUX DE TAXES				
#01-2025	Taux de base	1.0500	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.0500
#01-2025	Taux industriel	1.9300	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.9300
#01-2025	Taux non résidentiel	1.7800	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.7800
#01-2025	Taux 6 logements et +	1.0900	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.0900
#01-2025	Taux forestier	1.0500	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.0500
#01-2025	Taux agricole	1.0500	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.0500
#01-2025	Taux terrains vagues	1.3000	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	1.3000
TARIFICATIONS SERVICES				
#01-2025	Eau	185.00	<i>par logement</i>	185.00
		200.00	<i>ICI</i>	200.00
#01-2025	Égouts	95.00	<i>par logement</i>	95.00
#01-2025	Matières rési-			
#01-2025		saisonnier	<i>par logement</i>	132.00
#01-2025		permanent	<i>par logement</i>	254.00
				55.00
#01-2025	ICI	577.00	<i>par immeuble</i>	576.71
#01-2025	(ind,commerce,instituti	375.00	<i>ferme</i>	374.41
#01-2025	Boues des fosses sep-			
#01-2025	tiques	permanent	<i>par logement</i>	72.00
#01-2025		saisonnier	<i>par logement</i>	36.00
#01-2025	Sécurité publique	122.00	<i>par bâtiment rés ou non</i>	120.00
	sans log.	15.00	<i>par terrain</i>	15.00
	imm +500 000\$	260.00	<i>par immeuble</i>	260.00
	imm. Industriel	320.00	<i>par immeuble</i>	320.00
	6 log +	260.00	<i>par immeuble</i>	260.00
#01-2025	Sécurité incendie	84.00	<i>par bâtiment rés ou non</i>	80.00
	sans log.	20.00	<i>par terrain</i>	20.00
	imm.non résidentiel	125.00	<i>par immeuble</i>	125.00
	imm +500 000\$	385.00	<i>par immeuble</i>	385.00
	imm. Industriel	720.00	<i>par immeuble</i>	720.00
	6 log +	430.00	<i>par immeuble</i>	430.00

Séances du conseil en bref

Taux de taxes 2025– règlements d'emprunt et entretien hiver

		2025		2024
TAUX ET TARIFICATIONS - EMPRUNTS				
RE2013-01.1	Rénovation édifice municipal	0.0320	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.0320
RE201-01	Tour de télécommunication cellulaire	0.0100	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.0100
RE2013-03	Travaux rue Pedneault-Levesque	0.0170	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.0170
	Travaux rue Pedneault-Levesque	53.00	<i>par logement</i>	53.00
	aqueduc	13.00		
	égouts	40.00		
RE2020-02 et RE2015-02	Travaux ponceau Lévesque	0.0050	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.0050
RE2020-03	Travaux assainissement Taux	0.0065	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.0065
	tarif	37.25	<i>par log. Ayant égout</i>	37.25

		2025		2024
Taux et tarifications pour chemins d'hiver				
Patelin-des-Jean	résident	261.76	<i>par immeuble</i>	253.43
	non résident	133.00	<i>par immeuble</i>	130.00
Lac Saint-Ludger		0.1371	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.1356
Lac Clair et Petit-lac-St-Ludger		0.2295	<i>du 100\$ d'évaluation</i>	0.2269
Lac Milot	sans bâtisse	118.00	<i>par immeuble</i>	115.00
	avec bâtisse	285.26	<i>par immeuble</i>	272.16
Tour du lac Milot		152.61	<i>par immeuble</i>	152.55

Adoption du règlement #03-2019-B modifiant le règlement de gestion contractuelle.

Engagement du personnel temporaire pour l'hiver:

- Jasmin Bergeron—entretien de la patinoire et surveillant de salle
- Jean-Pierre Giroux—journalier opérateur—déneigement à temps partiel

Plan triennal

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Numéro projet	Titre du projet	réelles avant	DÉPENSES ESTIMÉES			BUDGET			Total des 3 années	ultérieures au programme	total estimé
			2024	2025	2026	2027					
9903	Eaux vives (assainissement) étude	409 462	30 000	50 000				50 000		489 462	
2008-01	Acquisition Parc industriel	4 169	5 000	225 000				225 000		234 169	
2014-03	Développement domiciliaire au lac Milot	10 924	845 836	75 000				75 000		931 760	
2015-01	Infrastructures égout - camping	25 246	15 000	500 000				500 000		540 246	
2017-03	Compteur d'eau ICI	1 050	22 063	35 000				35 000		58 113	
2019-01	Infrastructures eau-égout - Levesque (pedn-Duch)	1 743	1 030 000	260 000				260 000		1 291 743	
2020-04	Asphalte rue Sirois	0					75 000	75 000		75 000	
2022-03	Aménagement - halte sentier touristique	0				30 000		30 000		30 000	
2022-05	Traitement de surface Rang 5	0					2 800 000	2 800 000		2 800 000	
2023-01	Agrandir le garage mun-B648	0	15 000	325 000				325 000		340 000	
2023-02	Développement -Fortin Ferdinand	0	4 171			625 000	250 000	875 000		879 171	
2024-01	Construction ouvrage d'assainissement		250 000	7 200 000				7 200 000		7 450 000	
2025-01	Asphalte avenue Levesque vers Parc industriel					3 650 000		3 650 000		3 650 000	
2025-02	Équipements pour la communauté (enseigne)			58 354				58 354		58 354	
2025-03	Pelle mécanique sur roues			120 000				120 000		120 000	
2025-04	Bâtiments d'hébergement camping			150 000				150 000		150 000	
								0		0	
	TOTAL	452 594	2 217 070	8 998 354	4 305 000	3 125 000	16 428 354	0		19 098 018	

Séance du 13 janvier 2025

Le Conseil municipal autorise un budget de 500 \$ pour le Carnaval 2025.

Adoption du règlement #01-2025 ayant pour objet d'établir les taux de taxes sur la valeur foncière et les tarifs de compensation pour divers services municipaux et de prévoir les règles applicables en cas de défaut de paiement.

Autorisation à la directrice générale, greffière trésorière à signer tous les documents relatifs à l'entente entre Hydro-Québec et la Municipalité relative au projet de développement du lac Milot pour l'alimentation en électricité .

Cession des deux terrains soit pour monsieur Martin Pelletier et monsieur Patrice Robert :

- Vente du terrain portant le numéro de cadastre #5795547 de la rue Ouellet, du Canton de Milot, d'une superficie de 673.4 mètres carrés au prix de vente de 3 100 \$ taxes en sus. L'acte de vente doit être signé dans les trois mois suivant la présente sinon la vente peut être résolu par la municipalité et les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur .
- Correction de la résolution #13-112023 pour la vente du terrain portant le numéro de cadastre #5795541 adjacent à la rue Ouellet (et non Bouchard), du Canton de Milot, d'une superficie de 693.9 mètres carrés au prix de vente de 2 900 \$ taxes en sus. L'acte de vente doit être signé dans les trois mois suivant la présente sinon la vente peut être résolu par la municipalité et les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Séance du 3 février

Affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000.00\$ pour l'exercice financier 2025.

Le Conseil municipal nomme comme vérificateur externe la firme Mallette pour les mandats de vérification années 2024 et 2025, et pour la vérification des redditions de comptes des projets selon les besoins.

Autoriser la directrice générale à signer les promesses d'achat des terrains du lac Milot pour la Municipalité de St-Ludger-de-Milot afin de confirmer l'acceptation de l'offre.

De déclarer les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

La Municipalité accepte de signer l'entente avec le MTQ pour les opérations de balayage de rues.

AVIS IMPORTANT!



Il est interdit de jeter ou déposer, sur les trottoirs, les rues, les allées, cours, terrain publics, plages publiques, de la **neige** ou de la glace provenant d'un terrain privé.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement municipal commet une infraction et est passible, en plus des frais d'une amende de **100 \$ minimum et 300 \$ maximum.**

Motoneigistes

Nous demandons à tous les usagers de motoneige, de respecter la vitesse et la circulation sur les terrains privés afin d'éviter de briser des plantations, des ponts ainsi que les arbres.

Vous devez également circuler prudemment pour ne pas causer des accidents déplorables.

Les gens utilisent beaucoup les sentiers pour faire de la raquette, du ski, de la marche etc.

Soyez responsables et respectueux dans les sentiers et propriétés privées.

Soyez vigilants et bon hiver!



Aux propriétaires de chiens

Selon le règlement en vigueur, vous devez **enregistrer** votre chien au bureau de la Municipalité et assumez les **frais annuel de 20 \$** pour sa médaille.

L'animal doit porter la médaille en tout temps.

ENREGISTRER VOTRE ANIMAL EN COMPOSANT LE
418-373-2266 POSTE 2500

Selon le règlement sur les animaux 1004-21

Article 14.3

Assurer la surveillance de son chien en tout temps.

Toujours avoir une laisse en main afin de contrôler son chien en cas de besoin.



Ramasser sans délai les excréments de son chien, les placer dans un sac et les jeter de manière hygiéniques dans les poubelles.



Article 29

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement commet une infraction le rendant passible des amendes suivantes :



Une amende de 200 \$ à 700 \$ pour toute personne physique et de 500 \$ à 1500 \$ pour tout autre cas.

Carnaval 2025

Le carnaval se déroulera du 13 au 16 mars 2025

Surveillez le facebook de la Municipalité, la programmation sera diffusée bientôt!



Pour retourner vos livres pendant la fermeture vous DEVEZ utiliser la boîte **RETOUR DE LIVRES**



Il est préférable de mettre vos livres dans un sac pour les protégés

Informations pertinentes

Centre de services de Milot

Horaire d'hiver

du Centre de Service de Milot

Lundi, mardi, mercredi : 13 à 16 h

Jeudi de 9 h à 11 h et 13 à 15 h



Pour prendre rendez-vous avec le médecin,
vous devez téléphoner au 418-276-3161 et demandez Sylvie

**À PARTIR DU 6 JANVIER
2025**

HORAIRE

BIBLIOTHÈQUE ET INTERNET

Mardi: 9h à 11h (École)

18h à 19h30

Mercredi:

12h30 à 14h30

tel:418-373-2266 poste 2507



Informations pertinentes

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Téléphone : 418 **373-2266**
Réception poste 2500

Directrice gén.	poste 2501	Bibliothèque	poste 2507
Loisirs	poste 2509	CDE	poste 2503
Urbanisme	poste 2510	Maison des jeunes	poste 2506
Travaux publics	poste 2502	Salle âge d'Or	poste 2504

Courriel : administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca (en refonte)

Télécopieur : 418 373-2554

Les bureaux sont fermés tous les vendredis à partir de midi

urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

739 rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot
G0W 2B0

Laisser votre message à la réception

ou par courriel urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Réservation camping : campin.ca

www.reservationcoolbox.ca/destinations/milot

Régie des matière résiduelles (RMR)

418 669-0513

MRC LAC-ST-JEAN-EST

Pour des informations concernant la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, **418-668-3023**









Dominic Fillion Les évaluateurs pour le service d'évaluation **418-662-3061**

CALENDRIER

Février 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	17	18	19	20	21	22
						
23	24	25	26	27	28	
	Compost  					

Mars 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 Messe 9 h 30	3 Séance du Conseil 20 h	4	5	6	7	8
						
9	10	11 Biblio 18 h -19 h 30	12 Biblio 12h30-14h30	13	14	15
	Compost  					
16 Messe 9 h 30 	17 	18 Biblio 18 h -19 h 30	19 Biblio 12h30-14h30	20	21	22

Prochaine parution du journal municipal : Avril 2025

Ordures-Récupération-Matières organiques

Si vous avez un bris de votre bac, lors de la cueillette des ordures, matières organiques ou récupération avertir le plus rapidement Coderr au 418-668-1234.